

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la mer

Arrêté du 18 janvier 2021

portant désignation et commissionnement de deux enquêteurs techniques non-permanents au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)

NOR : MERT2101897A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la mer,

Vu le code des transports ;

Vu le décret du 21 octobre 2020 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) des intéressés ;

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par les intéressés ;

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés et commissionnés en qualité d'enquêteurs techniques non-permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. DEJARDIN (Daniel, Robert, Charles).
- M. IMPREZ (Bruno, Maurice).

Article 2

Ces commissionnements sont valables à compter du 1^{er} février 2021, pour une durée de trois ans renouvelable, et peuvent être retirés aux intéressés dans l'intérêt du service.

Article 3

En application de l'article L1621-16 du code des transports, les intéressés sont soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

Article 4

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la mer.

Fait le 18 janvier 2021

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur du BEA mer,
François-Xavier RUBIN de CERVENS